



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juin 2015
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 107 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer
le terrorisme international

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

Lettres identiques datées du 12 juin 2015, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Le mercredi 10 juin 2015, dans la soirée, des terroristes du Front el-Nosra et du mouvement Ahrar el-Cham ont commis un massacre épouvantable dans le village de Qalb Laouza, dans la province d'Edleb. Des membres des deux organisations terroristes takfiristes, qui ont des liens avec le régime saoudien et celui d'Erdoğan, ont massacré des dizaines de civils, y compris des personnalités religieuses et des enfants, et incendié des dizaines de maisons. Le Gouvernement syrien transmettra au Conseil de sécurité et au Secrétariat de l'ONU des renseignements concernant les victimes civiles innocentes.

Ce massacre, dans le village paisible de Qalb Laouza, est le dernier en date d'une série d'actes terroristes barbares systématiques commis contre le peuple syrien dans toutes ses composantes et sur l'ensemble du territoire syrien, d'Alep dans le nord à Bosra el-Cham dans le sud, mais également à Ichtabraq, dans la province d'Edleb; à Mabouja, dans la province d'Hama; à Palmyre, dans la province d'Homs; à Adra el-Oummaliyé et à Maaloula, dans la province de Rif-Damas; et dans de nombreux autres villes et villages syriens. Ces crimes contre l'humanité sont le fait de groupes armés terroristes qui partagent la même idéologie obscurantiste fondée sur le rejet des autres, quels qu'ils soient. Ils répondent aux desseins étrangers visant à semer la division, la dissension, la rancune, l'extrémisme, le fanatisme et la haine au sein de la population unie de Syrie. Mon gouvernement réaffirme que ces crimes terroristes odieux contre l'humanité n'auraient jamais été perpétrés si les régimes saoudien, qatari, israélien, jordanien et turc n'avaient pas continué d'armer, de financer, d'équiper, d'abriter et d'entraîner les groupes terroristes armés. Il s'agit là d'une violation flagrante et persistante des résolutions de l'ONU, en particulier des résolutions sur la lutte contre le terrorisme



du Conseil de sécurité. Au nom de son peuple et de tous ceux qui se battent contre le terrorisme, le Gouvernement de la République arabe syrienne tient à souligner que la situation en Syrie et plus généralement dans la région est très claire. Les États et les organisations internationales n'ont que deux options : soit ils se rangent du côté de la Syrie, de son peuple et de ses dirigeants et les soutiennent dans leur lutte contre le terrorisme, manifestant de ce fait leur volonté sincère de lutter contre le terrorisme et d'y mettre fin, soit ils se rangent du côté des terroristes et continuent de les financer, auquel cas ils devront répondre de leur choix devant leurs peuples et l'opinion publique mondiale.

Il est préoccupant de constater que certains États continuent de privilégier leurs objectifs étroits et à court terme, présentant les organisations terroristes comme des groupes d'opposition modérés, dans une tentative vaine de leur conférer une légitimité alors qu'ils se rendent coupables de massacres, d'actes de cannibalisme et de destruction massive et qu'ils sèment la destruction et la désolation partout où ils passent. Leur but est de faire radier ces groupes des listes des entités terroristes du Conseil de sécurité. Il est surprenant de constater que certains membres du Conseil gardent le silence au sujet des crimes terroristes perpétrés en Syrie – des crimes qui, selon les États et la communauté internationale, devraient être dénoncés.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne est déterminé à poursuivre sa lutte contre le terrorisme et à remplir son devoir patriotique consistant à défendre et à protéger la population syrienne. Il demande une fois de plus au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de l'ONU de condamner ces actes criminels. Le Conseil doit assumer ses responsabilités et faire respecter ses résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme, en particulier ses résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015), en prenant notamment sans attendre des mesures visant à affaiblir les régimes qui soutiennent les groupes terroristes armés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 107 de l'ordre du jour intitulé « Mesures visant à lutter contre le terrorisme international », et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**